

# Le sexe est-il un droit ?

L'accompagnement sexuel des personnes handicapées fait débat. Son acceptabilité morale impliquerait un travail sur les représentations sociales du sexe.

■ Besoin physique mais aussi désir social et expression identitaire, le sexe est au centre de nos vies. Justification biologique primordiale, il est présent de façon sous-jacente dans toutes les dimensions de nos existences. C'est pourquoi, lorsqu'avec le handicap le corps devient un obstacle au sexe, cela affecte nos actions, nos relations et nos pensées, et ne constitue alors plus seulement un problème organique, mais existentiel. Être privé de ce champ de satisfaction, c'est être privé de la part de soi qui donne sens au reste. Le droit d'avoir une sexualité (droit négatif, qui protège l'individu des intrusions du collectif), devrait donc s'accompagner d'un droit à la sexualité (droit positif, qui apporte à l'individu ce qui lui manque). Cependant, en mettant une personne à disposition d'une autre, le concept d'« accompagnement sexuel » rencontre un problème dans chacune des trois grandes dimensions de l'individualité : celle de la régulation du corps, de la moralisation des relations humaines et de la normalisation de l'identité.

## « BON » ET « MAUVAIS » SEXE ?

Le premier obstacle à l'accompagnement sexuel est le fait que la collectivité existe par exclusion des pulsions naturelles. C'est le « contrat social » : l'État aurait été créé pour mettre fin à « *la guerre de tous contre tous* » (1) en réprimant les instincts, à commencer par le plus puissant, l'instinct sexuel. La société acceptant l'expression de la pulsion sexuelle mettrait en danger ses membres, les uns subjugués par leur nature, les autres violentés par leurs congénères. C'est également la théorie de Freud, selon laquelle l'individu se construit par répression d'une libido infantile qu'il devra réorienter vers des buts sociaux (2). L'interdit social ne fait qu'accompagner cette répression individuelle et lui donner l'appui par la loi. Pour Freud, la civilisation dépend donc d'un accompagnement répressif plutôt que d'un accompagnement

sexuel. Il y aurait antinomie entre un sexe essentiellement antisocial et une société essentiellement répressive. Mais l'accompagnement sexuel ne menace pas seulement de désagrégation la société, mais aussi l'individu, par la dissymétrie morale de l'objectification sexuelle. L'accompagnement sexuel pour les handicapés moteurs ou mentaux répliquerait dans le monde de la santé une instrumentalisation du corps analogue à celle de la prostitution dans le monde des échanges, les clients de prostituées étant des sortes d'« handicapés sociaux » dont la rétribution financière viendrait suppléer l'indésirabilité. Le droit à la sexualité contreviendrait ainsi à la dignité des individus, les uns forcés d'avoir recours à des relations tarifées par leurs besoins sexuels, les autres réduits au rôle d'objet sexuels par leurs besoins économiques. Problème similaire à celui du « lancer de nain » que le Conseil d'État a décidé d'interdire en 1995 car, malgré le consentement des uns à se divertir et des autres à en être rétribués, cela contrevenait à la dignité humaine (3). La particularité de l'accompagnement sexuel est que, visant à aider des individus en souffrance, il tient une position intermédiaire entre deux extrêmes, la prostitution d'un côté et le soin de l'autre, dont Ricœur soulignait justement le paradoxe consistant à traiter l'autre à la fois comme un objet qu'on ausculte et un sujet qu'on respecte. Sauf que le sexe ferait inexorablement pencher cette dualité vers l'objectification.

Le problème de cette vision du travail sexuel comme nécessairement dégradant n'est alors plus une question de pratiques, mais de représentations. Car non contente de réguler les besoins et de protéger les individus, la société tend à prescrire les pratiques sur la base d'une certaine vision du monde. Ainsi, il y aurait le « bon » et le « mauvais » sexe, le sexe « normal », respectueux, marital, le sexe utilitaire, et le sexe « pervers », pornographique, déviant, homosexuel..., qui est

un sexe sans norme ou, pire encore, qui se joue des normes et des interdits (4). L'accompagnement sexuel serait du mauvais côté : celui d'un sexe professionnel, souvent non reproductif, consistant en pratiques que le handicap pourrait de surcroît rendre méconnaissables. L'acceptabilité morale de cet accompagnement impliquerait donc un travail sur les représentations du sexe, façonnées par les médias, la publicité, un « bon goût » où s'emboîtent l'exhibitionnisme commercial et l'aseptisation morale. La problématique de la sexualité des handicapés rejoint alors celle des personnes âgées, elle aussi victime de préjugés. Or il n'y a pas de « bon » et de « mauvais » sexe, mais seulement un sexe consenti ou non. Qu'un paralytique, un autiste ou un vieillard ait des pratiques sexuelles particulières n'a aucune pertinence morale. L'important, c'est la puissance vitale qu'elles réactivent.

## TROIS DIMENSIONS HUMAINES

Ainsi, dans une sexualité où se mêlent le plus délicat et le plus bestial, le plus aimant et le plus violent, le plus personnel et le plus matériel, il y a des trois grandes dimensions de notre humanité vivante, relationnelle et personnelle. C'est pourquoi la notion d'accompagnement sexuel pose trois questions imbriquées : la question sociale de la sécurité, la question morale de la dignité et la question psychologique de l'identité.

**Guillaume Von Der Weid,  
Professeur de philosophie**

1- Hobbes (Thomas) : *Léviathan* (1651), Gallimard, Folio Essais, 2000, première partie, chapitre 13, § 62.

2- Freud (Sigmund) : *Trois essais sur la théorie sexuelle* (1905), Gallimard, Folio, 1989.

3- Arrêt du 27 octobre 1995, Commune de Morsang-sur-Orge.

4- Bozon (Michel) : « Les significations sociales des actes sexuels », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 128, juin 1999, Sur la sexualité, p. 3.